



**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 760**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 11 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement numéro 760, à savoir :

Règlement numéro 760 concernant les limites de vitesse – partie de la rue Notre-Dame Sud.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 17^e jour du mois d'octobre 2023, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 17^e jour du mois d'octobre 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière